



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20231115-2023-11-3-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 15 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Georges DEGROOTE, M. Olivier GALLANT.

Absents excusés : Mme Lydie DUCHON pouvoir à Mme Graziella LACROIX, M. Isidro DANTAS pouvoir à Mme Sonia BRAU, M. Joseph SAMAMA pouvoir à M. Yves JOURDAN, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à Mme Marie LITWINOWICZ, M. Maurice IMBARD pouvoir à M. Christophe CAPRONI, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE.

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33

Réf : 2023/11/3 - OBJET : Déclassement d'un immeuble à usage d'habitation sur le terrain cadastré en section AB 118p au 6, rue Danielle Casanova.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 2121-29, L.2121-30-I et L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et, en particulier, son article L 2141-1,

Vu la délibération n° 2023/09/8 du 27 septembre 2023 portant désaffectation d'un immeuble à usage d'habitation sur le terrain cadastré en section AB118p au 6, rue Danielle Casanova,

Considérant que le projet envisagé pour l'immeuble à usage d'habitation situé au 6, rue Danielle Casanova, cadastré en section AB 118p, est de vendre la moitié des logements aux locataires déjà installés et de mettre en place un mandat de gestion avec un bailleur social sur les 6 autres logements,

Considérant que cette opération implique après la désaffectation de ce bien immobilier, de procéder à son déclassement du domaine public communal,

Considérant, eu égard aux dispositions de l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qu'il appartient à la seule collectivité propriétaire d'un immeuble de constater qu'il n'est plus affecté en fait à la destination d'intérêt général qui était la sienne et d'acter de son déclassement de son domaine public,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article unique : Prononce avec 26 voix pour et 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) le déclassement du domaine public communal et l'intégration dans le domaine privé communal de l'immeuble à usage d'habitation situé sur le terrain cadastré en section AB118P au 6 rue Danielle Casanova.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : 20 NOV. 2023
et par publication en ligne le : 20 NOV. 2023

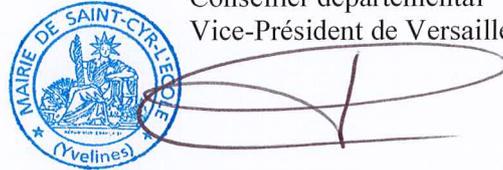
Saint-Cyr-l'École,
le : 20 NOV. 2023

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance

